

AFFAIRE N° 72

OBJET : Extension de l'Atelier Relais du Chaudron
 - approbation du programme
 - autorisation de solliciter une subvention au Conseil Général
 - autorisation de lancer l'Appel d'offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage l'extension de l'Atelier Relais actuellement en cours de réalisation dans la zone d'entrepôt du Chaudron.

Cette deuxième tranche dont le coût est estimé à 2 700 000 Francs honoraires d'architecte compris, pourrait être financée de la façon suivante :

- subvention du Conseil Général	30 %	810 000
- participation communale	70 %	1 890 000

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs
 - d'approuver ce programme d'extension
 - de m'autoriser à solliciter du Conseil Général une subvention de 810 000 Francs
 - de m'autoriser à lancer un appel d'offres en cas d'appel d'offres infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Le SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :

"Affaires Economiques : La Commission demande que le concepteur révise son étude en baisse pour que l'enveloppe financière permette le financement des futures cloisons séparatives des artisans.

.Travaux Publics : Favorable

.Finances : Favorable"

Reçu à la Préfecture
 de La Réunion
 Le 11 Mai 83

EXPLICATIONS SUR PLAN

M. FOURNEL - Ces ateliers relais se trouvent dans la Zone Industrielle du Chaudron. Actuellement les travaux de la première tranche, d'une surface de 550 m², sont en cours et la délibération qui vous est soumise concerne l'extension de ces ateliers.

M. Jean Daniel FONTAINE - Il semble que le Ministère du Commerce et de l'Artisanat accorde des subventions pour ce genre d'opération.

LE MAIRE - Ces ateliers relais sont subventionnés par le Conseil Général. Ils permettent aux artisans de démarrer leur activité et en fonction du résultat, soit ils s'arrêtent, soit ils s'installent ailleurs.

M. Mickaël NATIVEL - Cette période d'essai dure combien de temps ?

LE MAIRE - A partir du moment où leur entreprise marche, ils s'installent ailleurs.

M. Gilbert GERARD - Monsieur le Maire, est-il judicieux d'envisager l'extension de ces ateliers alors que la première tranche n'est pas livrée ?

LE MAIRE - Il y a une forte demande.

M. ANNETTE - Est-ce parce qu'on s'est rendu compte qu'il y a une forte demande qu'on envisage leur extension ?

LE MAIRE - Nous avons lancé le programme et je ne pense pas que nous manquons de candidats.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le ... 11 mai 1983